

Assurance-hospitalisation LIBERO

Une situation confortable



Avec l'assurance-hospitalisation LIBERO, vous bénéficiez toujours d'un hébergement bien adapté. A vrai dire, exactement comme vous le désirez.

Car avec l'assurance-hospitalisation LIBERO, vous ne faites le choix de la division hospitalière qu'au moment de l'entrée à l'hôpital. Division commune, mi-privée ou privée? Vous vous décidez en fonction de la nature et de la gravité de ce qui vous attend.

Avec l'assurance-hospitalisation LIBERO, vous avez accès à tous les hôpitaux de Suisse. Si lors de votre entrée à l'hôpital, vous optez pour la division mi-privée ou privée, vous bénéficierez, en plus du confort plus élevé de la chambre, aussi du libre choix du médecin à l'hôpital.

Ce qu'offre l'assurance-hospitalisation LIBERO

- Le libre choix de la division hospitalière (commune, mi-privée ou privée)
- Le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse
- Le libre choix du médecin dans les divisions mi-privée et privée
- En complément de l'AOS, une prise en charge intégrale des frais dans toute la Suisse, même en division commune
- Des primes attractives
- Pour les familles: 100% de rabais sur les primes à partir du troisième enfant, si les deux premiers sont assurés dans le cadre LIBERO
- Pas de majoration des primes en cas de perception de prestations
- concordiaMed
Un service téléphonique de conseil en santé 24 h sur 24 et en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger



Une portion de liberté, Assurance-hospitalisation LIBERO

Avec l'assurance-hospitalisation LIBERO, vous ne devez pas vous décider pour la division commune, mi-privée ou privée lors de la souscription de l'assurance. Vous ne convenez de l'hôpital et de la division hospitalière dans lesquels vous désirez vous faire soigner qu'au moment où un séjour hospitalier est en vue. Ceci vous permet également de choisir les meilleurs médecins à l'hôpital.

Des dépenses facilement calculables grâce à des quotes-parts limitées

Selon le choix de la division hospitalière, les quotes-parts suivantes sont à votre charge:

Division hospitalière choisie	Quote-part
commune	pas de quote-part
mi-privée	20 %, au max. CHF 2'000 par année civile
privée	35 %, au max. CHF 4'000 par année civile

Si plusieurs membres d'une famille font ménage commun, la quote-part maximale pour l'ensemble de ces personnes est limitée à CHF 4'000 par année civile.

Des primes attractives

Les primes mensuelles sont uniformes à l'échelle nationale et couvrent la maladie et l'accident:

Âge	Prime (en CHF)	Âge	Prime (en CHF)
0 – 15 ans	9.50	31 – 35 ans	28.50
16 – 20 ans	14.50	36 – 40 ans	33.50
21 – 25 ans	24.00	41 – 45 ans	42.50
26 – 30 ans	24.00	46 – 50 ans	56.50

Pour les familles, le troisième enfant et les suivants ne paient pas de prime pour l'assurance-hospitalisation LIBERO, si les deux premiers sont assurés dans le cadre d'assurance-hospitalisation LIBERO.

Premières réponses aux premières questions

- Les personnes figurant sur le même certificat d'assurance peuvent choisir une division hospitalière différente.
- Si la personne assurée n'est pas en mesure de se prononcer en raison d'une maladie ou d'un accident, le conjoint, le représentant légal ou une personne mandatée à l'avance doit donner son accord pour un traitement en division mi-privée ou privée. Sinon, le traitement sera prodigué en division commune.
- La conclusion d'assurance-hospitalisation LIBERO requiert un examen de l'état de santé.

Sont déterminantes les Conditions générales d'assurance des Assurances complémentaires des soins ainsi que les Conditions complémentaires d'assurance de l'assurance-hospitalisation LIBERO de CONCORDIA.



CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone 041 228 01 11
www.concordia.ch
info@concordia.ch